

Conseil de l'enseignement postsecondaire

Rapport annuel
2005 – 2006

Manitoba 



**BUREAU DU MINISTRE
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

Bureau 156
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Son Honneur l'honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre Honneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre d'information, le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

Diane McGifford, Ph.D.

Council on Post-Secondary Education ❖ Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le 8 septembre 2006

Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur, par la présente, de vous présenter aux fins d'approbation le neuvième rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

La neuvième année de fonctionnement du Conseil a été marquée par plusieurs activités concernant les programmes, les politiques, les finances et la responsabilisation. En 2005-2006, le Conseil a approuvé une enveloppe de 1 280 000 \$ pour de nouveaux programmes stratégiques, ainsi que la somme de 515 000 \$ pour soutenir des projets visant à restructurer certains aspects du système d'éducation postsecondaire. Dans le cadre de l'initiative d'expansion des collèges, le Conseil a approuvé un fonds de 1 614 000 \$ destinés aux programmes collégiaux nouvellement créés ou élargis.

Le secrétariat du Conseil poursuit sa participation à plusieurs activités en matière de politiques, principalement dans les domaines des soins infirmiers et de l'éducation à la santé, de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis, des programmes Accès, de l'éducation des Autochtones, des transferts de crédits et de l'articulation des programmes et d'une grande participation à de nombreux comités. En plus, le secrétariat du Conseil a poursuivi son travail sur les projets portant sur l'établissement du coût, les indicateurs des programmes et la politique cadre sur la responsabilisation, ainsi que sur les consultations avec des représentants d'étudiants et bon nombre d'autres projets.

Conformément à la nouvelle initiative de l'évaluation du rendement gouvernementale, vous trouverez dans l'annexe A des exemples d'indicateurs de performance du Conseil. Les rapports d'évaluations du rendement seront produits chaque année.

De plus, pour la quatrième année consécutive, le Recueil des statistiques sur CD-ROM est distribué avec le présent rapport annuel

Un bilan vérifié ainsi qu'un état financier vérifié des recettes et des dépenses du Conseil figurent dans ce rapport.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le président,

Don Robertson

Table des matières

Chapitre I	9
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire	9
1.1 Vue d'ensemble	9
1.2 Mandat.....	9
1.3 Planification stratégique.....	10
1.3.1 Lignes directrices	10
1.3.2 Buts du Conseil.....	11
1.3.3 Consultations	11
Chapitre II	12
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire	12
2.1 Programmes	12
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	12
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système.....	18
2.1.3 Projets financés au cours des exercices précédents	19
2.1.4 Autres projets financés par le Conseil.....	20
2.1.5 Initiative d'expansion des collèges.....	22
2.2 Activités relatives aux lignes directrices.....	25
2.3 Finances	30
2.3.1 Budgets de fonctionnement	30
2.3.2 Importantes subventions en capital.....	30
2.3.3 Projets.....	31
2.3.4 Nouveaux projets d'immobilisations importantes	32
2.4 Obligation de rendre compte	33
Chapitre III	35
États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	35
Responsabilité des états financiers	Error! Bookmark not defined.
Rapport des vérificateurs.....	Error! Bookmark not defined.
Chapitre IV	47
Subventions aux universités	47
Subventions aux collèges communautaires.....	49
Subventions du programme Accès	50
Chapitre V	52
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	52
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire	53
Annexe A	54
Présentation de l'information sur le rendement - Conseil de l'enseignement postsecondaire	54

Chapitre I

1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Son mandat est de faciliter la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, d'examiner et d'approuver les programmes offerts dans les universités et les collèges, de dispenser des conseils et des lignes directrices en matière de politiques au gouvernement et de promouvoir la responsabilité financière au sein du système d'enseignement postsecondaire.

L'une des responsabilités du Conseil consiste à allouer des fonds aux sept établissements postsecondaires publics de la province que sont l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et le Collège universitaire de Saint-Boniface, lequel comprend l'École technique et professionnelle. Il lui incombe également d'accorder des subventions à la Canadian Mennonite University ainsi qu'à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, soit au Steinbach Bible College, au Providence College and Seminary et au William & Catherine Booth College. Il finance en outre le Winnipeg Technical College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements postsecondaires et le gouvernement. Il se compose de 11 membres, dont un président, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Sous l'autorité du Conseil, un secrétariat composé de neuf fonctionnaires provinciaux entreprend une gamme de projets et d'activités dans le but de remplir le mandat énoncé dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* et de réaliser les objectifs établis par le Conseil et par l'Enseignement postsecondaire et la Formation professionnelle. En collaboration avec les universités et les collèges, le secrétariat apporte aussi son soutien aux membres du Conseil au chapitre de l'élaboration des lignes directrices et du respect de leurs obligations en matière de responsabilité financière.

1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le mandat du Conseil est « ...de planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement, d'appuyer la coordination et l'intégration des services et des installations, et de favoriser la responsabilisation financière. »

1.3 Planification stratégique

Le secrétariat du Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son Plan stratégique et de son Plan d'activités de trois ans.

Le Conseil a intégré au Plan stratégique et au Plan d'activités les buts et priorités qui figurent dans le Plan stratégique d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle, dans la *Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba* et dans le *Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones*.

1.3.1 Lignes directrices

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes :

Les décisions du Conseil seront :

- à propos;
- fondées sur les faits;
- conformes à une approche systémique;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil :

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des titres de compétences obtenus dans un autre établissement;
- encouragera les établissements à proposer des programmes pertinents;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera la conduite de projets de recherche conformes aux priorités du Manitoba;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera :

- rentable;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

1.3.2 Buts du Conseil

1. Agir comme catalyseur en vue d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire de la province, particulièrement pour les Manitobains d'ascendance autochtone et pour les autres groupes sous-représentés.
2. Agir comme catalyseur en vue d'améliorer la rétention des étudiants et l'obtention de diplômes au niveau de l'enseignement postsecondaire.
3. Promouvoir l'enseignement postsecondaire au Manitoba en tant que système.
4. Appuyer des mécanismes qui favoriseront une infrastructure durable de l'enseignement postsecondaire au Manitoba.
5. Améliorer l'interaction entre le Conseil et la communauté postsecondaire.
6. Créer et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de responsabilisation pour le système postsecondaire.

1.3.3 Consultations

Dans le cadre de ses activités d'établissement des prévisions budgétaires annuelles, le Conseil a rencontré comme chaque année des représentants de la haute administration et d'organisations d'étudiants et de professeurs. Par ailleurs, le secrétariat du Conseil a poursuivi ses consultations auprès des représentants des étudiants.

Chapitre II

2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La neuvième année d'existence du Conseil a été marquée par un grand nombre d'activités importantes en rapport étroit avec les buts stipulés dans le Plan d'activités et le Plan stratégique du Conseil.

Les activités courantes qui s'inscrivent dans le cadre du travail du Conseil et du personnel du secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. lignes directrices;
3. finances;
4. obligation de rendre compte.

2.1 Programmes

2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

L'Enveloppe a pour objet d'octroyer des fonds supplémentaires aux établissements postsecondaires pour l'élaboration de programmes nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants. Cette Enveloppe a financé exclusivement les activités universitaires, puisque l'Initiative d'expansion des collèges a subventionné les programmes offerts dans les collèges.

Les fonds de l'Enveloppe étant limités, chaque université a été appelée à classer par ordre de priorité les programmes proposés. Le Conseil a ensuite examiné la demande de chaque université par rapport à l'ensemble des demandes reçues, le but étant une utilisation optimale des ressources en fonction de l'objet mentionné ci-dessus.

En 2005-2006, dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a approuvé un total de 1 280 000 \$ pour les nouveaux programmes. Ces programmes comprennent :

Université de Brandon

- ***Bachelor of Science in Psychiatric Nursing [baccalauréat ès sciences en soins infirmiers psychiatriques] (campus de Winnipeg) - (353 000 \$ sur trois ans; 132 000 \$ en 2005-2006; 10 000 \$ non récurrents)***

Afin de répondre à la demande d'infirmières et infirmiers en soins psychiatriques au Manitoba, le programme Bachelor of Science in Psychiatric Nursing [baccalauréat ès sciences en soins infirmiers psychiatriques] de l'Université de Brandon a été élargi de façon à permettre une augmentation de 20 étudiants par année au campus de Winnipeg.

L'expansion du programme aidera à combler la demande de 50 diplômés en soins infirmiers psychiatriques par an, compte tenu des besoins actuels du système et des postes vacants, de la déperdition d'étudiants et des départs en retraite. Cela aidera aussi à atténuer les pénuries de personnel en soins infirmiers dans les centres spécialisés en santé mentale de la province.

Université du Manitoba

- ***Reconduction des programmes Accès – Phase 2 – (26 800 \$)***

Dans le cadre de la reconduction courante des programmes Accès, le Conseil a subventionné une initiative qui créera des outils efficaces d'évaluation des programmes, assortis d'objectifs d'apprentissage clairs et d'indicateurs de performance clés, qui serviront à évaluer la réussite des programmes Accès sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. La reconduction comprend trois éléments : 1) un programme d'orientation élaboré; 2) une évaluation du modèle de transition de deux ans; et 3) le développement de nouveaux programmes Accès consacrés aux carrières en santé.

- ***Articulation du projet pilote du Manitoba de programmes postsecondaires en études environnementales – (15 000 \$ non récurrents)***

Le Conseil a participé à une initiative de transfert des crédits et d'articulation dans divers domaines scolaires afin d'optimiser les ressources pédagogiques dans les établissements postsecondaires de la province. Les comités d'articulation ont été reconnus comme le mécanisme essentiel pour la facilitation du transfert de crédits entre établissements. Dans le cadre de cette initiative, le Conseil a subventionné un projet pilote qui utilise les ressources d'Eco Canada afin d'améliorer le guidage du développement et de la mise en place de programmes en études environnementales.

Université de Winnipeg

- ***Graduate Program Participation Fund [fonds de participation aux programmes d'études supérieures] – (120 000 \$ sur trois ans; 50 000 \$ en 2005-2006)***

Le Conseil a approuvé l'établissement du Graduate Program Participation Fund [fonds de participation aux programmes d'études supérieures], qu'utilisera l'Université de Winnipeg pour absorber les frais de mise en disponibilité des membres du corps professoral qui désirent contribuer à l'enseignement et à l'encadrement des étudiants de deuxième et de troisième cycles à l'Université du Manitoba. L'adoption de mesures visant à régulariser la collaboration entre universités dans le domaine des études de deuxième et de troisième cycles aura un effet considérable sur le dynamisme et la durabilité des programmes d'études supérieures.

Collège universitaire de Saint-Boniface

- ***Programme de formation des enseignants de français – (83 300 \$ sur deux ans; 62 500 \$ en 2005-2006)***

Pour l'aider dans son mandat de formation des professeurs de français du Manitoba, le Collège a reçu une subvention qui lui permettra de mieux répondre à son obligation d'assurer l'enseignement du français au Collège, à l'Université du Manitoba et à l'Université de Winnipeg. Le Collège pourra aussi travailler en plus étroite collaboration avec les divisions scolaires qui devront combler les besoins de formation en français langue seconde des enseignants. On prévoit que la demande de formation à l'enseignement en français augmentera en raison de l'imminence des départs en retraite qui se produiront dans les prochaines années et de la pénurie actuelle de personnel qualifié pour l'enseignement du français.

Programmes approuvés n'ayant pas nécessité de financement

Université de Brandon

- ***Bachelor of Arts in Rural and Community Studies [baccalauréat ès arts en études rurales et en études communautaires] (4 ans spécialisé, majeure et mineure)***

Ce programme transforme en programme de quatre ans l'actuel programme de trois ans de Bachelor of Arts in Rural and Community Studies [baccalauréat ès arts en études rurales et en études communautaires] de l'Université de Brandon. Il ouvre d'autres horizons aux personnes attirées par une spécialité, une majeure ou une mineure au sein du programme conduisant à un grade. Les étudiants ont la possibilité de se modeler un diplôme individualisé et sur mesure qui combine les cours en études rurales et en études communautaires que prévoient les disciplines traditionnelles. En outre, les étudiants y acquièrent une meilleure compréhension des questions sociales, économiques et environnementales auxquelles sont confrontées les régions rurales et, par le fait même, la base de compétences nécessaire pour aider les citoyens de ces régions à se préparer et à s'adapter à ces questions. On s'attend à ce que les diplômés fassent carrière dans la fonction publique et dans les secteurs non gouvernementaux et privés - plus précisément en développement économique et communautaire, planification de la politique rurale, gestion et gouvernance rurales, patrimoine culturel et tourisme, et développement des petites entreprises.

- ***Bachelor of Applied Disaster and Emergency Studies [baccalauréat - études appliquées en mesures d'urgence en cas de catastrophe] - Modifications***

Le Conseil a approuvé que soient apportées des modifications à l'Applied Disaster and Emergency Studies Program (ADES) [programme d'études appliquées en mesures d'urgence en cas de catastrophe], dont la première approbation remonte à 2001. Les étudiants continueront d'obtenir un baccalauréat ès arts ou sciences, mais dorénavant le diplôme sera assorti d'une majeure en ADES pour des raisons de conformité avec la structure de majeures et de mineures de l'Université de Brandon. De plus, une majeure

en ADES sera offerte en complément des majeures dans d'autres disciplines. Ces modifications créeront une approche multidisciplinaire qui permettra aux étudiants de concevoir un programme conforme à leurs intérêts particuliers et à leurs points forts.

Université du Manitoba

- ***Ph.D. in Peace and Conflict Studies [doctorat en études sur la paix et les conflits]***

Le premier du genre au Canada, le Ph.D. in Peace and Conflict Studies [doctorat en études sur la paix et les conflits] est un diplôme d'études postuniversitaires qui offre aux étudiants des possibilités de perfectionner leurs connaissances, leurs recherches et leur expérience dans le domaine des études sur la paix et la résolution des conflits. Dispensé au Arthur V. Mauro Centre for Peace and Justice, le diplôme de doctorat s'appuie sur les solides bases de connaissances et d'habiletés développées durant les études de maîtrise, dans l'une ou l'autre des disciplines. Le programme englobe l'analyse et la résolution des conflits sociaux, la recherche de la paix qui examine les racines structurelles des inégalités, des discussions et des conflits sociaux, et les stratégies conduisant au développement de la collectivité et à la promotion de la justice sociale. Les possibilités d'emploi qui s'offriront aux diplômés se retrouveront vraisemblablement dans les universités, les gouvernements, les organismes internationaux, les organismes sans but lucratif, les entreprises et d'autres institutions.

- ***Majeures de premier cycle (générales et avancées) en études italiennes***

Ce programme étend la mineure existante en langue italienne. Il accorde davantage d'importance à l'apprentissage de la langue et aux habiletés de traduction, dans le contexte d'une sensibilisation large à l'histoire italienne/romaine et à ses contributions à l'art et à la culture. Les étudiants acquerront une large perspective culturelle et historique, ainsi que les connaissances et habiletés particulières qui conviendront à des carrières dans les secteurs de la culture, de la création et des services au sein d'environnements comme l'économie, l'industrie des voyages, l'enseignement, la traduction et le commerce international. Le programme reçoit un soutien financier de l'importante et dynamique communauté italienne, à Winnipeg et à l'étranger, dont il contribue à la vitalité.

- ***Masters of Science in Environment and Geography [maîtrise ès sciences en environnement et géographie]***

Résultats du réaménagement des programmes scolaires au sein de la Clayton H. Riddell Faculty of Environment, Earth, and Resources, le programme de Masters of Science in Environment and Geography [maîtrise ès sciences en environnement et géographie] vise plusieurs objectifs. Il : a) permet aux diplômés possédant une formation en géographie et en géomatique d'obtenir dans leur grade la distinction qui leur permettra de compétitionner pour un emploi et autres débouchés professionnels; b) reconnaît dans la géomatique une nouvelle discipline qui comprend la collecte de données spatiales et les techniques d'analyse; c) accroît la visibilité des possibilités de recherche et de formation en géographie physique ou géomatique que n'englobent pas les programmes existants; et d) procure un continuum de formation en approches de la géographie et de

l'environnement par le biais des sciences naturelles, qui sont déjà en place à l'Université du Manitoba.

La demande pour ce programme devrait augmenter au fur et à mesure que se présenteront des détenteurs de diplômes universitaires de premier cycle en matières connexes. En outre, les systèmes d'information géographique (SIG) sont devenus indispensables à de nombreux domaines, comme la gestion des ressources et la sécurité publique. Ils créent une demande considérable sur le plan de l'expertise technique, en particulier au sein des organismes gouvernementaux comme Environnement Canada.

- ***Ph.D. in Architecture [doctorat en architecture]***

Seul du genre au Canada et l'un des rares en Amérique du Nord, ce programme multidisciplinaire conduit à un doctorat en architecture selon deux filières - l'une en Design [design] et l'autre en Planning [planification]. La filière design capitalise sur le potentiel du corps professoral en architecture, aménagement urbain, conception intérieure et aménagement paysager et sur celui de nouveaux programmes de recherche connexes en structures de bâtiments, théorie du design et design durable. La filière planification se concentre sur les programmes plus larges de recherche en planification qui voient le jour à la faculté. Bien que complémentaires, les deux filières s'adressent à des intérêts spécifiques en recherche sur les deux échelles de disciplines élargies, offrent une possibilité accrue d'attirer des universitaires de haut calibre, et se spécialisent dans des domaines du design et de la planification que seules dispensent quelques universités en Amérique du Nord. On s'attend à ce que les diplômés fassent carrière dans l'industrie et en pratique privée et qu'ils visent des postes en enseignement, au Canada et à l'étranger.

- ***Masters of Public Health [maîtrise en santé publique]***

Le programme de Masters of Public Health [maîtrise en santé publique], qui dépend du département des sciences de la santé communautaire, dispense un programme de travaux de cours/stages pratiques conduisant à la maîtrise et sanctionné par un diplôme de renommée internationale. Le programme enseigne les connaissances et les habiletés dans le secteur de la santé dans les collectivités et de la santé publique, fournissant notamment une assise en sciences fondamentales de la santé dans les collectivités, en évaluation des besoins en santé des collectivités, en planification et évaluation des programmes, en principes de prévention et de promotion de la santé au sein de la population, en gestion des services de santé, et en administration et élaboration de politiques. Les étudiants font aussi un stage supervisé de trois mois dans un organisme de santé communautaire ou gouvernemental approuvé. Le programme devrait contribuer à combler les besoins en formation et en capacité accrues dans le domaine des sciences de la santé communautaire compte tenu des questions majeures qui ont surgi récemment en santé publique.

Collège universitaire de Saint-Boniface

- ***Diplôme avancé en leadership pour la jeune enfance (subventionné par Services à la famille et Logement Manitoba)***

Le diplôme avancé en leadership pour la jeune enfance vise à combler un besoin identifié dans la communauté francophone. Il se présente comme un programme multidisciplinaire qui se déroule entièrement en français et il est en grande partie dispensé en ligne. Le programme prépare les étudiants à gérer des centres de la petite enfance pour les enfants et les familles, à donner des consultations en développement de l'enfant, à dispenser des programmes de formation des parents, à coordonner les garderies autorisées au Manitoba et à s'occuper d'éducation de l'enfance en difficulté dans les garderies. Les diplômés devraient trouver des postes de direction dans le domaine des soins éducatifs à la petite enfance.

Dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a accordé des fonds supplémentaires permanents en 2005-2006 pour les programmes existants dont la liste suit, qui ont été approuvés au cours des exercices précédents.

Université de Brandon

- *Visual and Aboriginal Arts Studies (VAAS) Program [programme d'études en arts visuels et autochtones] - (422 200 \$ sur trois ans; 63 000 \$ en 2005-2006)*
- *Bachelor of Nursing Degree [baccalauréat en sciences infirmières] – (897 100 \$ au total; 816 100 \$ transférés de l'Université du Manitoba à l'Université de Brandon; nouveaux fonds de 81 000 \$ sur deux ans; 74 000 \$ en 2005-2006)*
- *Bachelor of Arts in Creative Arts [baccalauréat ès arts en activités créatives] - (63 000 \$ en 2005-2006)*

Collège universitaire de Saint-Boniface

- *Baccalauréat spécialisé et certificat en traduction – (233 700 \$ sur trois ans; 88 900 \$ en 2005-2006)*

Université du Manitoba

- *Aboriginal Child and Family Services Diploma [diplôme des services à l'enfant et à la famille autochtones] (cours à temps plein) - (1 403 100 \$ sur six ans; 269 300 \$ en 2005-2006)*
- *Manitoba Research Data Centre - (150 000 \$ sur trois ans; 50 000 \$ en 2005-2006)*
- *Centre in Transportation, Logistics and Supply Chain Management [centre spécialisé en transport, logistique et gestion de chaîne d'approvisionnement] - (400 000 \$ sur quatre ans; 160 000 \$ en 2005-2006)*
- *Masters of Arts in School Psychology [maîtrise ès arts en psychologie scolaire] – (342 800 \$ sur trois ans; 285 900 \$ en 2005-2006)*

Université de Winnipeg

- *Three-year and Honours Majors in Aboriginal Self-Governance [programme de trois ans en autonomie politique autochtone] - (205 500 \$ sur trois ans; 8 600 \$ en 2005-2006)*
- *Masters Program in Marriage and Family Therapy [maîtrise en thérapie conjugale et familiale] - (90 900 \$ sur trois ans; 9 500 \$ en 2005-2006)*
- *Counselling and Career Services [services de counseling et d'orientation professionnelle] – (181 500 \$ sur trois ans; 65 600 \$ en 2005-2006)*

2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système

L'Enveloppe a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Le Conseil a appuyé, à titre d'exemple, des projets pour incorporer la technologie dans la prestation de programmes, des services relatifs à des activités pour augmenter le taux de participation des Autochtones au collège communautaire ou à l'université, des initiatives pour favoriser l'évaluation des acquis ou faciliter le transfert des crédits et une meilleure articulation des programmes dans le système postsecondaire. Le Conseil finance les projets de réorganisation du système pendant un maximum de trois ans.

Il a alloué un total de 515 000 \$ au soutien des projets de réorganisation ci-dessous dans les collèges et universités du Manitoba en 2005-2006.

Université du Manitoba

- ***Amélioration de l'accès aux ressources historiques du Manitoba – (166 800 \$ sur trois ans; 54 000 \$ pour commencer en 2006-2007)***

Ce projet procure un accès amélioré aux ressources historiques du Manitoba, c.-à-d. journaux, lettres et autres publications, en rapprochant les sources primaires et secondaires qui sont utiles à la recherche historique. Cette information sera mise à la disposition des étudiants et des professeurs de diverses disciplines dans les quatre universités subventionnées de la province qui sont partenaires de ce projet. La documentation sera convertie en microfilm puis numérisée selon les normes nationales. Le matériel sera réuni et installé dans un portail scientifique (www.manitobia.ca), dans le cas des documents publiés comme dans celui des documents d'archives.

Université de Winnipeg

- ***Adult Learners Office [bureau des apprenants adultes] – (120 000 \$ sur trois ans; 40 000 \$ en 2005-2006)***

Le Conseil a approuvé une subvention qui sera consacrée à l'établissement d'un bureau des apprenants adultes dont le mandat sera d'offrir une gamme ciblée de services pour les apprenants adultes à l'Université de Winnipeg. Le bureau dispensera des services du premier point de contact jusqu'à l'obtention du diplôme et agira comme facilitateur et défenseur des personnes constituant sa clientèle. Le bureau dispensera notamment les services suivants : conseils, recrutement, programmation et planification scolaire.

Collège universitaire de Saint-Boniface

- ***Certificat en français enrichi et projet de matériel pédagogique – (120 000 \$ sur trois ans; 40 000 \$ en 2005-2006)***

Pour mieux répondre aux besoins de formation des apprenants, le Collège a conçu un projet multiphase dans le but de restructurer les cours de langue française conduisant à un certificat enrichi. Le projet comprend aussi une refonte du matériel pédagogique et sa remise à niveau avec les pratiques d'enseignement courantes, dont le développement se fera en même temps que le programme de certificat enrichi. Le matériel de cours fournira des outils de soutien pour les étudiants et pour le corps enseignant sur les sites Web de soutien pédagogique du Collège.

Collège universitaire du Nord

- ***Cree Language Course Delivery using Virtual Language Lab [cours en langue cri au moyen du laboratoire de langues virtuel] – (40 000 \$ non récurrents)***

Pour contribuer au respect de son engagement d'enseignement à la population dans sa communauté, le Collège universitaire du Nord offrira deux cours en langue cri dans un format d'apprentissage distribué à des apprenants de communautés autochtones, du Nord, et éloignées. Le laboratoire de langues virtuel fonctionnera comme un laboratoire de langues normal et comme une salle de classe ordinaire. Il assurera la communication directe et interactive et permettra à l'enseignant d'animer des activités de groupe. Les cours s'adressent principalement aux étudiants qui s'inscriront au programme conduisant à un Bachelor of Arts [baccalauréat ès arts], avec majeure en Aboriginal and Northern Studies [études autochtones et du Nord].

2.1.3 Projets financés au cours des exercices précédents

En 2005-2006, les projets existants, qui ont été approuvés au cours des exercices précédents et dont la liste suit, ont reçu des fonds destinés à la réorganisation du système.

Assiniboine Community College

- ***Building on success: The continuation of support and services for Aboriginal students [s'inspirer de la réussite : continuer à offrir soutien et services aux élèves autochtones] – (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2005-2006)***

Red River College

- *Curriculum and Learning Resources Performance Support Web Environment [environnement Web pour le soutien au rendement - programmes d'études et ressources d'apprentissage] – (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2005-2006)*

Collège universitaire du Nord

- *Health Care Aide Program by LearnLinc [classes virtuelles LearnLinc pour la formation d'aides-soignants] – (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2005-2006)*

Université de Brandon

- *Restructuration du programme des sciences infirmières de premier cycle de l'Université du Manitoba (site de Brandon) à l'Université de Brandon - (210 000 \$ au total; 60 000 \$ en 2005-2006)*
- *Quality Learning at a Distance by Technology Enhancement [apprentissage à distance de qualité grâce à des améliorations technologiques] – (68 000 \$ au total; 31 000 \$ en 2005-2006)*

Collège universitaire de Saint-Boniface

- *Encadrement du personnel du Service de perfectionnement linguistique et soutien en intégration de la langue aux diverses disciplines – (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2005-2006)*

Université du Manitoba

- *Reconduction des programmes Accès – (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2005-2006)*

2.1.4 Autres projets financés par le Conseil

Les autres projets financés par le Conseil en 2005-2006 comprennent :

Université du Manitoba

- ***Extension du programme Accès Bachelor of Social Work [baccalauréat en travail social], de l'Initiative de protection de l'enfance pour les Autochtones – (270 000 \$ au total; 20 000 \$ pour commencer en 2007-2008)***

Le Conseil a approuvé une extension de un an du programme Accès Bachelor of Social Work [baccalauréat en travail social] de l'Initiative de protection de l'enfance pour les Autochtones. Cela permettra d'accueillir un quatrième groupe d'élèves. L'extension du programme fait partie d'autres initiatives conçues pour appuyer le transfert de la responsabilité de la protection de l'enfance aux collectivités autochtones et pour s'attaquer au besoin d'augmentation du nombre de travailleurs sociaux d'origine

autochtone. Les fonds du programme seront affectés au recrutement et à la sélection des étudiants, à la dotation en personnel, au développement des programmes et aux mesures d'efficacité fiscale.

Université de Winnipeg

- ***College and University Bound Program [programme préparatoire collégial et universitaire] – (30 000 \$)***

Le College and University Bound (CUB) Program [programme préparatoire collégial et universitaire] est un partenariat entre l'Université de Winnipeg, le Red River College et la Division scolaire de Seven Oaks, qui vise à aider les élèves qui seraient susceptibles de ne pas s'intéresser à l'enseignement postsecondaire après l'obtention du diplôme secondaire, même s'ils ont le potentiel scolaire de le faire. Le Conseil a subventionné l'initiative de manière permanente afin de confier à un coordonnateur à temps plein le soin d'administrer l'effectif de 175 élèves inscrits au programme. Ce type de programme est considéré comme l'une des interventions les plus efficaces auprès des élèves de statut socio-économique modeste, car il permet efficacement de rompre ce cycle et de générer des initiatives à caractère éducatif ou autre.

Collège universitaire du Nord

- ***University 1 [université 1] et University 1 - Advantage [université 1 - avantage] – (550 000 \$ en 2005-2006 à l'intérieur du crédit budgétaire 2005-2006 approuvé du Collège universitaire du Nord)***

Dans le cadre de son nouveau programme de premier cycle (en cours d'élaboration), le Collège universitaire du Nord offrira Year One University [université 1]. University 1 [université 1] est un programme de première année qui procure aux apprenants une base solide de compétences scolaires et une base de connaissances dans un contexte approprié sur le plan culturel. University 1 est offert à Thompson, The Pas et à Flin Flon. Afin de mieux répondre encore aux besoins des apprenants, le Collège universitaire du Nord offrira aussi University 1 - Advantage à la nation crie de Norway House, à la nation crie de Tataskweyak (Split Lake) et à Thompson. Dans ce programme cohorte, les apprenants travaillent avec un instructeur principal durant les dix mois et leur progression dans leurs études universitaires s'effectue dans le contexte d'un groupe d'apprenants.

Le programme devrait accueillir des diplômés du secondaire, séquentiels et non séquentiels, des diplômés des programmes d'éducation des adultes, des diplômés d'autres programmes et institutions postsecondaires, des étudiants adultes et d'autres personnes employées dans les services sociaux et domaines semblables. Il sera également d'un intérêt particulier pour les Autochtones résidant dans le nord du Manitoba.

2.1.5 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative favorise la croissance du système de collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec les trois collèges publics, le Collège universitaire du Nord et le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Il a ainsi élaboré des plans d'expansion avec le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et l'École technique et professionnelle. Ces plans expriment la vision de chaque établissement par rapport à un domaine d'expansion qui mise sur ses atouts particuliers.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, aux fins d'approbation, tous les projets reçus, car c'est à ce dernier qu'incombe le financement des activités d'expansion.

Les investissements de l'Initiative dans le système collégial du Manitoba en 2005-2006 ont totalisé 1 614 000 \$. Les programmes et les initiatives stratégiques de l'Initiative que le Conseil a approuvés en 2005-2006 comprennent notamment :

Assiniboine Community College

- ***Police Studies Certificate [certificat en études et techniques policières] – (231 000 \$ en financement permanent; 281 000 \$ en 2005-2006 dont 50 000 \$ non récurrents)***

Ce programme avec certificat sera offert en partenariat avec le Service de police de Brandon (SPB). Il dispensera la formation pratique et scolaire nécessaire à l'obtention d'un certificat d'agent de police. Le Collège adaptera le programme d'études de Justice Manitoba, qui permet aux diplômés d'être employés par tout corps de police du Manitoba. Dès la fin du programme, le SPB fournira aux diplômés une période de formation additionnelle de six semaines, qui portera sur les armes à feu, la conduite automobile et la sécurité des agents. La mise en œuvre d'un tel programme dans la région de l'Ouest visera à résorber une lacune de longue date sur le plan des effectifs dans ce secteur et permettra aux forces policières de disposer d'un plus grand réservoir de recrues compétentes pour voir aux postes vacants et remédier à l'attrition prévue au sein de la GRC et des services de police provinciaux, municipaux et autochtones.

Red River College

- ***Power Engineering Diploma Program [programme menant à un diplôme en électrotechnique] – (219 900 \$ en financement permanent; 228 500 \$ en 2005-2006)***

Pour tenir compte de l'évolution des exigences en matière de délivrance de permis pour les électrotechniciens, le Conseil a approuvé la mise en place d'un programme de deux ans normalisé et reconnu à l'échelle nationale qui conduira à un diplôme en électrotechnique. Le programme prévoit des améliorations au programme d'études, comme l'exigent les normes sectorielles et nationales de reconnaissance professionnelle, et règle le problème du temps de laboratoire et de la préparation des élèves à l'accession à des classifications plus élevées. Le programme offrira à la fin de la première année une

porte de sortie selon laquelle les élèves pourront obtenir un diplôme avec certificat en électrotechnique. Dès l'obtention du diplôme, les élèves auront acquis les connaissances, les habiletés, les compétences et l'expérience nécessaires à un emploi de débutant dans l'industrie de l'électrotechnique.

- ***Microcomputer Applications Diploma Program [programme menant à un diplôme en applications de la micro-informatique] – (197 900 \$ en financement permanent; 206 600 \$ en 2005-2006)***

Le Conseil a approuvé l'expansion du programme de un an menant à un diplôme en applications de la micro-informatique, qui devient un programme de deux ans menant à un diplôme, avec date de sortie facultative après un an. À la fin de la première année, les participants seront admissibles à un Information and Office Assistant Certificate [certificat d'aide-commis en systèmes d'information et travail de bureau]. À la fin de la seconde année, les participants seront admissibles à un Information and Office Administration diploma [diplôme en systèmes d'information et en administration de bureau]. Le programme menant à un diplôme est conçu spécifiquement pour les apprenants autochtones. Il offre une formation avancée en applications informatiques, en introduction à la comptabilité, en administration de bureau, en recherche, en rédaction de rapports, en présentation, etc. Les diplômés seront préparés au travail dans l'environnement d'un bureau à un poste administratif supérieur, en tant que chef de bureau ou commis principal à l'administration.

- ***Digital Multimedia – 3D Animation Program [technologies numériques multimédias - animation 3D] – (251 800 \$ au total; 231 300 \$ en 2005-2006)***

Ce programme de un an mène à un diplôme avancé en technologies numériques multimédias : spécifiquement, techniques d'animation 3D, création de jeux vidéo, et autres aspects de la création de contenu 3D. Il attirera des diplômés du programme de technologies numériques multimédias ainsi que des spécialistes en conception graphique et en nouveaux médias. Les élèves développeront des habiletés en animation 3D, en modélisation, en techniques de production numérique, en composition d'images, etc. Le programme contribuera à répondre à la demande croissante de spécialistes en contenu 3D au Manitoba, et notamment aux besoins de production d'effets spéciaux dans l'industrie cinématographique et la création de jeux vidéo, et dans d'autres applications, comme l'architecture, le dessin industriel et les simulations médicales.

- ***New Chemistry Lab [nouveau laboratoire de chimie] – (130 000 \$ non récurrents)***

Le Conseil a approuvé une subvention non récurrente de 130 000 \$ en soutien à la construction d'un nouveau laboratoire de chimie au Red River College.

- ***Medical Laboratory and Medical Radiologic Technologist Training Programs [programmes de formation des technologues de laboratoire médical et des technologues en radiologie médicale]***

Le Red River College a reçu 250 000 \$ pour étendre les programmes de formation des technologues de laboratoire médical et des technologues en radiologie médicale.

Collège universitaire du Nord

- ***Educational Assistant Certificate Program [programme menant à un certificat d'auxiliaire d'enseignement] – (150 000 \$ non récurrents; 69 000 \$ en réaffectation du budget actuel du CUN; 81 000 \$ en 2005-2006)***

Ce programme de certificat est conçu pour inculquer aux élèves les connaissances et les habiletés qui leur permettront de dispenser une aide en enseignement aux élèves, aux enseignants, aux conseillers et à d'autres professionnels de l'éducation dans un éventail d'environnements. Le programme préparera les élèves à une carrière intéressante dans le domaine de l'aide en enseignement aux enfants, en tant qu'auxiliaire d'enseignement dans le système scolaire public, les écoles des collectivités autochtones et d'autres environnements de l'éducation. Il établira également une base à partir de laquelle les élèves pourront développer un cheminement de carrière menant à une formation postsecondaire, comme un baccalauréat en éducation. Le programme devrait contribuer à répondre à la demande croissante d'auxiliaires d'enseignement dans les communautés autochtones.

2.2 Activités relatives aux lignes directrices

Au cours de l'année, le secrétariat du Conseil a participé à plusieurs activités relatives aux lignes directrices de l'enseignement postsecondaire. Ces activités tombent dans les catégories générales associées aux politiques du gouvernement, à la santé, à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis, au développement durable, aux programmes du Nord, aux programmes destinés aux Autochtones et aux programmes Accès, à la technologie, de même que dans celles d'ordre communautaire, inter et intraministériel, interprovincial et national.

- **Directive concernant les frais de scolarité**

Le secrétariat a collaboré avec le gouvernement afin de maintenir, pour l'année 2006-2007, les frais de scolarité des universités et des collèges publics à un niveau inférieur de 10 % à celui de 1999. Cette directive prolonge, pour une septième année, les avantages du plan de réduction de 10 % des frais de scolarité.

Pour élaborer cette directive, le personnel du Conseil a effectué une recherche sur la question des frais abordables en matière d'enseignement postsecondaire au Manitoba et sur celle de la représentation de tous les groupes socioéconomiques dans le système d'enseignement postsecondaire.

- **Crédit d'impôt à l'enseignement coopératif**

Le personnel du Conseil a collaboré avec Finances Manitoba à la mise en œuvre d'un crédit d'impôt à l'enseignement coopératif, annoncé dans le budget provincial 2003. Ce crédit d'impôt a pour but d'encourager les employeurs à embaucher des étudiants, d'inciter les étudiants à s'établir et à travailler au Manitoba et d'accroître l'enseignement coopératif au Manitoba. La responsabilité du Conseil dans le cadre de ce programme consiste à s'assurer que les demandes de placement des étudiants correspondent aux valeurs éducatives du programme de l'enseignement coopératif.

- **Groupe Accès du directeur**

Le groupe a assisté aux réunions semestrielles sur les questions liées à la planification et aux programmes.

- **Comités de transfert des crédits et d'articulation**

Ces comités de coordination, composés de membres de tous les établissements postsecondaires publics du Manitoba, sont chargés d'améliorer le transfert des crédits et l'articulation de même que d'élaborer un système de transfert de crédits plus complet au Manitoba. Ainsi, deux comités d'articulation ont été créés pour les programmes de sciences infirmières et d'auxiliaires d'enseignement. Le comité d'articulation des sciences infirmières a complété sa tâche. Un nouveau comité des études environnementales a été constitué. Son travail sur les transferts de crédits progresse.

- **Groupe de liaison en éducation de la santé**

Le secrétariat a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

- **Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers**

Le secrétariat a représenté le Conseil et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle à ce conseil provincial qui traite de l'enseignement des sciences infirmières et des questions de l'offre et de la demande.

- **Forum sur les ressources humaines en matière de santé de l'Ouest**

Le secrétariat a travaillé en collaboration avec des membres des secteurs de la santé et de l'éducation des quatre provinces de l'Ouest, afin d'établir des stratégies entourant les questions de ressources humaines en matière de santé dans l'Ouest canadien.

- **Groupe de travail fédéral-provincial sur les critères d'admission à la profession**

Le secrétariat a fait partie du comité de travail afin d'examiner les demandes de modifications concernant les qualifications des critères d'admission dans le domaine paramédical. Un processus d'évaluation a été développé et mis en place pour la première fois par le biais du comité de coordination qui a remplacé le groupe de travail sur les critères d'admission à la profession.

- **Comité national d'experts sur la formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient**

Le secrétariat a siégé à ce comité afin d'élaborer une proposition de projet de formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient en vue d'obtenir du financement de Santé Canada.

- **Membre du réseau manitobain d'évaluation des acquis**

Le secrétariat a agi comme membre de ce réseau qui réunit des personnes intéressées à promouvoir l'évaluation et la reconnaissance des acquis dans la province.

- **Membre du comité responsable de la gestion de la politique d'évaluation et de reconnaissance des acquis du Manitoba**

Le secrétariat a contribué à l'élaboration de la politique provinciale d'évaluation et de reconnaissance des acquis ainsi qu'à l'examen du modèle de prestation de services, pour s'assurer qu'il réponde aux besoins des établissements postsecondaires, du public et des entreprises.

- **Groupe de travail chargé de la stratégie de développement du Nord**

Le secrétariat du Conseil a fait partie de ce groupe interministériel chargé de mettre en œuvre le volet éducation de la stratégie. Il a également fait partie du comité du ministère de la Santé.

- **Fonds pour la recherche et l'innovation du Manitoba (FRIM)**

Le secrétariat a siégé à un comité interministériel chargé d'étudier les propositions soumises pour le FRIM.

- **Éducation des Autochtones au Manitoba**

Le secrétariat a participé avec de hauts fonctionnaires des deux paliers de gouvernement et des représentants d'organismes autochtones au développement et à l'amélioration des résultats d'apprentissage chez les Autochtones dans l'enseignement postsecondaire au Manitoba.

- **Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement**

Le secrétariat du Conseil oriente les activités du Comité. Il soutient son travail et participe à l'élaboration des lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

- **Système amélioré d'information sur les étudiants**

Le secrétariat a offert des services de coordination et de diffusion de renseignements entre Statistique Canada, les sept établissements postsecondaires, la Canadian Mennonite University et d'autres ministères provinciaux en rapport avec cette base de données.

- **Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC)**

Le secrétariat a fait partie des comités du CMEC suivants : le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, le Groupe de travail en ligne, le Projet d'attentes relatives à l'enseignement postsecondaire, le Groupe de travail sur le transfert des crédits et le Comité du sous-ministre adjoint à l'enseignement postsecondaire.

- **Programmes pilotes de la Fondation canadienne des bourses du millénaire**

Le secrétariat a collaboré avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba de même qu'avec le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba à l'élaboration de programmes pilotes axés sur la recherche portant sur la transition des élèves du secondaire au postsecondaire.

- **Comité du développement durable**

Le secrétariat a continué de travailler avec les ministères manitobains de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, de la Santé, du Transport et des Services gouvernementaux, des Affaires intergouvernementales et de la Conservation, pour aider les collèges et les universités à intégrer le développement durable à leurs activités.

- **Accords de formation interprovinciaux**

Le secrétariat du Conseil a administré des accords en ce qui concerne la médecine vétérinaire (avec les quatre provinces de l'Ouest et l'Université de la Saskatchewan) et l'optométrie (avec l'Ontario et l'Université de Waterloo).

Le secrétariat a siégé au comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine.

- **Comité d'approbation du programme d'éducation en services de garde**

Le Comité entretient des liens avec le gouvernement provincial et lui offre du soutien.

- **Dossier d'orientation**

Le secrétariat a mis à jour un dossier d'orientation à l'intention des nouveaux membres du Conseil. Ce dossier traite notamment des rôles et responsabilités du président, du vice-président et des membres du Conseil, des points saillants des activités du Conseil depuis 1997, ainsi que des projets et activités en cours. La création du dossier d'orientation fait suite à la révision quinquennale du Conseil.

- **Sondage sur les taux de rétention dans le système**

Le secrétariat a collaboré avec l'ensemble des établissements publics et avec les Services de l'emploi et de la formation professionnelle au développement d'un sondage dans le système afin de contribuer à identifier les motifs pour lesquels des élèves décrochent avant l'obtention du diplôme, et à savoir ce qu'ils font ensuite. Ce travail est permanent. Un rapport devrait voir le jour en mars 2007.

- **Loi sur l'attribution de grades universitaires**

Le secrétariat a élaboré pour l'Assemblée législative une proposition de loi qui doterait le gouvernement d'outils de contrôle sur l'attribution de grades universitaires au Manitoba. Cette loi est commune à l'ensemble du Canada. Elle vise à renforcer la confiance dans les grades attribués par le système postsecondaire au Manitoba.

- **Planification en cas de pandémie**

Le secrétariat a travaillé avec Santé Manitoba, avec Éducation, Citoyenneté et Jeunesse, avec Services à la famille et Logement, et avec les collèges, les universités, le secteur

des garderies et le secteur scolaire au début de l'élaboration de directives sur la planification à effectuer en vue d'une éventuelle pandémie de grippe.

- **Développement d'un plan pour Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle**

Le secrétariat a contribué avec Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle au développement d'un plan ministériel de mise en valeur de la main-d'œuvre.

- **Affiliations à des organisations nationales**

Le Conseil est membre de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI) et de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).

2.3 Finances

Processus d'établissement du budget des dépenses

2.3.1 Budgets de fonctionnement

L'établissement des prévisions budgétaires annuelles pour les universités et les collèges communautaires a débuté en juin, l'année dernière. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les renseignements devaient être présentés selon un format qui permettait une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil a ainsi pu se faire une opinion éclairée quant aux besoins de chaque établissement lors de la formulation de ses recommandations au gouvernement.

Les établissements ont dû fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils ont également dû fournir un rapport sur la situation des nouveaux programmes préalablement financés et sur les subventions destinées à la réorganisation du système.

Le Conseil a reçu les budgets proposés vers la fin septembre; il a alors examiné chacun d'eux ainsi que les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil ont rencontré séparément les responsables de chaque établissement pour leur permettre de soumettre leur budget et de fournir de plus amples renseignements. Le Conseil a également rencontré les représentants des facultés et des étudiants.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil a fait une présentation à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle et a recommandé les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Pour ce faire, il s'est appuyé sur les renseignements obtenus des collèges et des universités et sur son opinion des besoins. La ministre a ensuite étudié la présentation, puis a formulé ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement ont été communiqués après l'annonce du budget au printemps. Le Conseil a alors mis au point l'allocation définitive des fonds disponibles pour chacun des établissements (collèges et universités), puis les en a informés individuellement.

2.3.2 Importantes subventions en capital

L'établissement des prévisions budgétaires annuelles relatives aux importantes subventions en capital pour les universités a également débuté en juin, l'année dernière. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins en immobilisations importantes pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen.

Transports et Services gouvernementaux a la responsabilité du financement des projets importants de dépenses en immobilisations dans les collèges communautaires et au Collège universitaire du Nord. Il a étudié les projets des collèges communautaires avec les demandes des autres ministères. Les décisions ont enfin été communiquées au Conseil, aux collèges et au CUN lors de l'annonce du budget, au printemps.

Le Conseil a la responsabilité d'approuver les grands projets d'immobilisations et de distribuer les subventions en capital aux universités seulement. Depuis 1998-1999, le Conseil emploie un processus pour les classements des demandes reçues. Il fait appel à Transports et Services gouvernementaux dont le personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour faire face aux besoins les plus critiques. En juillet, lorsque les demandes sont parvenues au Conseil, elles ont été transmises au Ministère aux fins d'analyse. Ce dernier a ensuite préparé un tableau des projets classés par ordre de priorité dont s'est servi le Conseil pour allouer les fonds disponibles aux grands projets d'immobilisations des universités.

2.3.3 Projets

L'examen des projets importants de dépenses en immobilisations a permis d'identifier ceux qui requièrent une attention immédiate et d'obtenir des fonds additionnels du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2005-2006, mentionnons :

- **Programme de réparation des toitures**

Ce programme inclut la poursuite des travaux répartis sur plusieurs années visant à remplacer et à améliorer les toitures de l'Université du Manitoba et de l'Université de Winnipeg. Beaucoup de toits ont dépassé leur durée d'utilisation, ce qui a occasionné de graves fuites d'eau. Les fuites ont eu de nombreux effets néfastes : elles ont endommagé l'intérieur des bâtiments, causé des dégâts à l'équipement et aux ordinateurs, et occasionné des désagréments aux occupants dont les archives et les biens ont été endommagés, voire détruits. Les toits qui fuient manquent d'isolant ou leurs revêtements d'étanchéité sont effrités ou dans un état avancé de décomposition.

- **Système de refroidissement de Fort Garry – Université du Manitoba**

Renouvellement du financement pour remplacer le grand système de refroidissement central de l'Université en vertu du Protocole de Montréal qui a marqué la fin de la production des frigorigènes utilisés par l'Université.

- **Modernisation de la prévention des incendies – Université du Manitoba**

- **Ascenseur à l'Université de Brandon – McMaster Hall**

- **Remplacement du système de chauffage à eau chaude de l'Université de Brandon - McMaster Hall**

- **Gestion de l'énergie – Université de Winnipeg**

2.3.4 Nouveaux projets d'immobilisations importantes

Le gouvernement a engagé 40 millions de dollars en fonds supplémentaires à ajouter aux fonds existants de 10 millions, moyennant un financement de contrepartie de l'Université du Manitoba pour des projets très prioritaires de modernisation, de remplacement ou de rénovation. Cette année, le Conseil a effectué un paiement de trois millions de dollars. Le total fourni s'élève maintenant à 47 millions de dollars.

2.4 Obligation de rendre compte

Le Conseil s'est chargé des projets de responsabilisation suivants en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire :

Projet de création d'indicateurs

S'inscrivant dans le cadre de responsabilisation que l'on met actuellement en place dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, des indicateurs sont en cours d'élaboration avec l'accord des universités et des collèges publics. Ces indicateurs sont conçus pour fournir au Conseil de l'enseignement postsecondaire des renseignements généraux sur les progrès réalisés dans le système en ce qui concerne les cinq priorités établies pour l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle par la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle.

Le Conseil et les établissements postsecondaires ont poursuivi la création des indicateurs de réussite des étudiants, comprenant des renseignements sur les taux de rétention, de déperdition d'effectifs scolaires et d'obtention de diplômes dans les collèges et les universités. Des projets additionnels, dont des indicateurs du niveau d'emploi des diplômés à l'échelon des collèges, et des indicateurs des inscriptions selon le statut socioéconomique sont en cours d'élaboration.

Établissement des coûts des programmes

S'inscrivant aussi dans le cadre du nouveau régime de responsabilisation prévu pour le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, une méthode commune d'établissement des coûts des programmes a été élaborée en collaboration avec les universités et les collèges de la province et la Direction de l'apprentissage du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Cette méthode prévoit des définitions, des procédés et des modèles de rapports communs pour permettre une meilleure analyse comparative des données financières des universités et des collèges publics de la province. Les données sont recueillies chaque année auprès des universités et des collèges publics.

Recueil de statistiques

En 2005-2006, le Conseil a publié la troisième édition du Recueil de statistiques annuel sur cédérom. Produit en collaboration avec les collèges et les universités, ce recueil contient des données sur l'inscription des étudiants, leurs diplômes, les programmes, les frais de scolarité, etc. du système d'enseignement postsecondaire. Le Recueil de statistiques est publié au même moment que le rapport annuel. Le recueil, le rapport annuel et plusieurs autres rapports sont disponibles en français et en anglais sur le site Web du Conseil dont voici l'adresse : <www.copse.mb.ca>.

Lignes directrices sur les rapports annuels scolaires – Situation d'emploi

Le secrétariat a collaboré avec les collèges communautaires et le Collège universitaire du Nord au développement de lignes directrices pour que les rapports annuels scolaires

permettent la collecte et la transmission en format standardisé de renseignements sur la situation d'emploi des diplômés. Ce travail permanent devrait être achevé à temps pour la publication des rapports annuels scolaires de décembre 2007 des collèges et du Collège universitaire du Nord.

Rapports annuels

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil établit un rapport annuel qui présente ses activités et comprend des états financiers vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle dans les six mois suivant la fin de chaque exercice.

Les universités et les collèges sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice, et les collèges, dans les quatre mois. Les établissements ont aussi l'obligation de remettre des plans financiers complets, des budgets, des statistiques, des rapports d'étape pour les nouveaux programmes et les fonds reçus du Conseil.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges*, ces établissements doivent produire un budget annuel définitif avant le début de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, les départs, le taux d'obtention de diplômes et le taux d'emploi des diplômés.

Durant l'exercice, le secrétariat du Conseil étudie l'ensemble de ces documents. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements postsecondaires du Manitoba.

Rapport sur les activités et les réalisations en matière de développement durable

Le personnel du Conseil a participé à l'équipe du développement durable, d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse, dont la mission est de trouver des moyens de faire en sorte que les principes relatifs au développement durable soient connus et compris par les membres des deux ministères de l'Éducation, et intégrés aux pratiques courantes.

Élaboration d'une politique en matière de responsabilisation

En 2003-2004, le Conseil a approuvé un document de travail qui a été distribué dans les collèges et les universités et qui présentait un aperçu des principes et des éléments proposés en vue d'établir une politique en matière de responsabilisation pour le système postsecondaire du Manitoba. Ces établissements ont été invités à soumettre leurs commentaires devant servir à l'établissement de la politique en 2004-2005. Les étapes suivantes, notamment l'articulation de la politique en matière de responsabilisation et l'établissement d'un cadre de responsabilisation, y compris d'indicateurs, se sont succédé.

Le projet d'un second document de travail a été établi. Il sera communiqué aux établissements et aux étudiants en 2006-2007.

Chapitre III

États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
Winnipeg (Manitoba) Canada**

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil de l'enseignement postsecondaire est responsable de communiquer l'information financière contenue dans les états financiers et les notes afférentes. Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Le Conseil est responsable de superviser la communication de l'information financière par la direction. Les états financiers sont examinés par le vérificateur général du Manitoba dont l'opinion est exprimée dans les présentes.

Pour mieux s'acquitter de ses obligations, la direction utilise des systèmes de contrôle comptable internes pour son processus de communication de l'information financière afin de s'assurer que cette information est fiable et exacte.

Margaret McDonald, CGA
Chef de la direction financière

Curtis Nordman, D. Phil
directeur général par intérim

Le 7 juillet 2006
Winnipeg (Manitoba)



**Bureau de la
vérificatrice générale**

330 Portage Avenue, 5^{ème} étage
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0C4

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'assemblée législative du Manitoba, et
Au Conseil de l'enseignement post-secondaire

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Conseil de l'enseignement post-secondaire au 31 mars 2006, ainsi que les états des recettes et des dépenses et de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil de l'enseignement post-secondaire au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Bureau de la vérificatrice générale

Winnipeg (Manitoba)
le 7 juillet 2006

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
A C T I F		
Actif à court terme :	\$	\$
Liquidités	407 306	118 994
Débiteurs	704 899	535 718
	<u>1 112 205</u>	<u>654 712</u>
Engagements de fonds à long terme – Province du Manitoba (note 3)	1 135 486	1 148 059
Actifs immobilisés - amortissement cumulé net (note 4)	<u>33 842</u>	<u>50 451</u>
Total des actifs	<u><u>2 281 533</u></u>	<u><u>1 853 222</u></u>
P A S S I F		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	101 246	92 864
Subventions à payer	676 866	298 864
	<u>778 112</u>	<u>391 728</u>
Passif à long terme :		
Indemnités de cessation d'emploi (note 5)	105 106	123 148
Provision pour la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique (note 6)	1 031 345	1 043 918
	<u>1 136 451</u>	<u>1 167 066</u>
Passif global	<u>1 914 563</u>	<u>1 558 794</u>
Actifs nets		
Investissement en actifs immobilisés	33 842	50 451
Actifs nets (sans restriction)	333 128	243 977
	<u>366 970</u>	<u>294 428</u>
	<u><u>2 281 533</u></u>	<u><u>1 853 222</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des recettes et dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Fonctionnement	Initiative d'expansion des collèges	Total 2006	Total 2005
	\$	\$	\$	\$
Recettes :				
Subventions de la Province du Manitoba :				
Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba	398 808 233	27 629 367	426 437 600	422 902 937
Autres	929 898	-	929 898	10 000
Revenu en intérêts	20 889	-	20 889	14 387
Total des recettes	399 759 020	27 629 367	427 388 387	422 927 324
Dépenses :				
Subventions de fonctionnement	347 330 235	-	347 330 235	336 598 616
Programmes de soutien	2 041 753	-	2 041 753	2 219 844
Subventions à l'Initiative d'expansion des collèges	-	27 335 286	27 335 286	25 880 467
Subventions, initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	1 795 000	-	1 795 000	1 850 100
Subventions, équipement et rénovations	17 123 000	-	17 123 000	6 245 600
Subventions, grands projets d'immobilisations	7 733 129	-	7 733 129	26 840 600
Subventions, programme Accès	6 460 000	-	6 460 000	6 332 140
Subventions, remise sur les frais de scolarité	13 163 981	-	13 163 981	12 852 556
Accords de formation interprovinciaux	3 184 354	-	3 184 354	2 934 891
Dépenses administratives et autres (annexe 1)	931 943	217 164	1 149 107	1 195 177
Total des dépenses	399 763 395	27 552 450	427 315 845	422 949 991
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(4 375)	76 917	72 542	(22 667)

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des changements dans les actifs nets - Fonds de subventions à l'enseignement postsecondaire
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Investis dans les actifs immobilisés	Actifs nets sans restriction	2006 Total	2005 Total
Solde au début de l'exercice	\$ 50 451	\$ 243 977	\$ 294 428	\$ 317 095
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	-	72 542	72 542	(22 667)
Achats des immobilisations	5 399	(5 399)	-	-
Amortissement	(22 008)	22 008	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>33 842</u>	<u>333 128</u>	<u>366 970</u>	<u>294 428</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Liste des dépenses administratives et autres
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Fontionnement	Initiative d'expansion des collèges	Total 2006	Total 2005
	\$	\$	\$	\$
Amortissement	10 665	11 343	22 008	14 453
Automobile et déplacements	28 808	7 232	36 040	29 698
Exploitation et location d'ordinateurs	28 759	8 506	37 265	50 165
Cours et cotisations d'affiliation	2 577	280	2 857	625
Mobilier et équipement	3 649	-	3 649	5 038
Réunions du Conseil	6 447	-	6 447	8 681
Subventions diverses	35 291	-	35 291	32 539
Location du bureau	44 434	10 047	54 481	58 183
Poste et téléphone	12 503	2 811	15 314	14 313
Imprimerie et papeterie	14 858	1 264	16 122	15 779
Honoraires professionnels	26 383	-	26 383	17 996
Rémunération des membres du Conseil	40 709	-	40 709	38 679
Réparations et entretien	152	-	152	457
Salaires et avantages sociaux	612 639	174 900	787 539	874 458
Abonnements et livres	3 827	-	3 827	3 616
Dépenses accessoires	60 242	781	61 023	30 497
Total des dépenses administratives et autres	931 943	217 164	1 149 107	1 195 177

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Liquidités provenant des activités de fonctionnement :		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	72,542	(22,667)
Amortissement des immobilisations	<u>22,008</u>	<u>14,453</u>
	94,550	(8,214)
Variation nette des postes de fonds de roulement hors caisse :		
(Augmentation) Diminution des comptes débiteurs	(169,181)	(341,480)
Augmentation (Diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	8,382	(109,073)
Augmentation des subventions payables	<u>378,002</u>	<u>174,475</u>
	311,753	(284,292)
Flux de trésorerie provenant (utilisé pour) des activités de financement :		
Augmentation de la créance à long terme – Province du Manitoba	12,573	(27,712)
Augmentation (Diminution) des indemnités de cessation d'emploi	(18,042)	9,847
Augmentation de la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique Prestations de retraite	<u>(12,573)</u>	<u>27,712</u>
	(18,042)	9,847
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :		
Achats des immobilisations	(5,399)	(22,809)
Augmentation (Diminution) des liquidités pour l'exercice	288,312	(297,254)
Liquidités au début de l'exercice	<u>118,994</u>	<u>416,248</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u><u>407,306</u></u>	<u><u>118,994</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

1. Nature des activités

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Loi sur la Commission des subventions aux universités a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

La Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. Tout l'actif et le passif de la Commission des subventions aux universités ont été transférés au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout une aide financière aux universités et aux collèges communautaires à même les fonds qu'il reçoit de la Province du Manitoba. Cette aide est destinée aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Les fonds de l'Initiative d'expansion des collèges visent à augmenter les inscriptions aux programmes menant à un diplôme ou à un certificat collégial. Un état des recettes et dépenses pour le fonctionnement de l'Initiative a été établi séparément de l'état des recettes et dépenses du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

2. Principales conventions comptables

A. Méthode de comptabilité

Les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

B. Versements des subventions

Les différentes subventions (fonctionnement, équipement et rénovations, remise sur les frais de scolarité, programme Accès et initiatives stratégiques) sont considérées comme des dépenses engagées pendant l'année pour assurer le fonctionnement des universités et des collèges communautaires. Elles sont inscrites comme des paiements prévus pour répondre à leurs besoins en la matière. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisations importantes relatives à des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse les subventions pour immobilisations importantes, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixés.

C. Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées à mesure que les fonds sont issus des divers postes de la Province du Manitoba.

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

D. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances et aux indemnités est fondé sur la meilleure estimation du Conseil.

E. Quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* du Manitoba. Le Conseil inscrit parmi les éléments du passif la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique, qui prévoit notamment une indexation au coût de la vie fondée sur un rapport actuariel.

F. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont inscrits comme des coûts. L'amortissement est calculé selon une modalité linéaire en fonction de la durée de vie estimative utile des actifs et conformément aux directives générales de la province du Manitoba ci-dessous :

Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	4 ans
Machinerie et équipement	10 ans
Matériel informatique	4 ans

G. Incertitude de mesure

La préparation d'états financiers exige de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation de dépenses imprévues à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et dépenses pour la période concernée. Les résultats réels peuvent différer de telles estimations.

H. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont les liquidités, les comptes débiteurs, les comptes fournisseurs, les charges à payer et les subventions payables. À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que l'utilisation de tels instruments n'expose pas le Conseil à des risques significatifs en matière d'intérêts, de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments se rapproche de leur valeur comptable.

3. Créance à long terme – Province du Manitoba

Une portion des créances à long terme de la Province du Manitoba concerne les indemnités de cessation d'emploi accumulées par les employés du Conseil au 31 mars 1998. Le solde d'ouverture du passif des indemnités de cessation d'emploi de 104 141 \$ du 1^{er} avril 1998 a été entièrement neutralisé par une créance à long terme de la Province. Il n'existe pas de modalités de remboursement pour cette créance, et le montant demeurera fixé à 104 141 \$.

La portion résiduelle de la créance à long terme de la province représente la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique au 31 mars 2006, soit 1 031 345 \$ (2005 – 1 043 918 \$). La Province du Manitoba paiera la quote-part de l'employeur lorsqu'elle arrivera à échéance.

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

4. Actifs immobilisés, amortissement cumulé net

	2006		2005	
	Coût	Amort. cum.	Valeur compt. nette	Valeur compt. nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	60 415	47 023	13 392	18 658
Améliorations locatives	14 853	9 655	5 198	16 724
Logiciels	3 000	3 000	-	-
Machinerie et équipement	11 220	7 380	3 840	4 828
Matériel informatique	32 354	20 942	11 412	10 241
	<u>121 842</u>	<u>88 000</u>	<u>33 842</u>	<u>50 451</u>

5. Indemnités de cessation d'emploi

	2006	2005
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	123 148	113 300
Prestations acquises	(28 548)	-
Prestations accumulées	3 884	9 848
Intérêt couru sur les prestations	<u>6 622</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>105 106</u>	<u>123 148</u>

Une évaluation actuarielle des obligations relatives aux indemnités de cessation d'emploi au 31 mars 2005 a été faite par l'actuaire conseil Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses prévoyaient un taux de rendement de 7 % (2000 – 6,75 %), un taux d'inflation de 2,5 % (2000 – 2,75 %), et une augmentation du taux de rémunération de 3,25 % (2001 – 3,5 %). La méthode de répartition des prestations a été utilisée et le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2006 selon une formule fournie par l'actuaire.

6. Disposition relative à la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique

	2006	2005
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 043 918	1 016 206
Prestations acquises	(88 898)	-
Prestations accumulées	56 701	47 412
Intérêt couru sur les prestations	68 080	72 838
Prestations versées	<u>(48 456)</u>	<u>(92 538)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 031 345</u>	<u>1 043 918</u>

Une évaluation actuarielle des obligations relatives au Régime de retraite au 31 décembre 2004 a été faite par l'actuaire conseil Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses prévoyaient un taux de rendement de 7 % (2001 – 7,25 %), un taux d'inflation de 2,5 % (2001 – 2,75 %), une augmentation du taux de rémunération de 3,25 % (2001 – 3,5 %) et une indexation à la retraite des deux tiers du taux d'inflation. La méthode de répartition des prestations a été utilisée et le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2006 selon une formule fournie par l'actuaire.

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

7. Engagements

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a accepté de financer les projets ci-dessous :

	<u>Approuvé</u>	<u>Dépendé</u>	Engagements <u>en cours</u>
	\$	\$	\$
Immobilisations :			
Université du Manitoba			
Campagne de mobilisation de fonds	40 000 000	37 000 000	3 000 000
Syst. refroidissement - Campus Fort Garry	19 000 000	17 022 500	1 977 500
Université de Winnipeg			
Projets d'immobilisations	2 923 500	2 432 400	491 100
Collège universitaire de Saint-Boniface			
Projets d'immobilisations	1 302 000	1 000 000	302 000
Total	<u>63 225 500</u>	<u>57 454 900</u>	<u>5 770 600</u>

Le Conseil s'est aussi engagé à financer les nouveaux programmes suivants :

Enveloppe destinée à la réorganisation du système	522 800
Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	<u>894 100</u>
Total	<u>1 416 900</u>

8. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire partage une propriété commune avec tous les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne de la Province du Manitoba. Le Conseil traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange.

9. Dépendance économique

Le Conseil dépend de la Province du Manitoba, qui en assure le financement.

Chapitre IV

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Subventions aux universités		
1. Fonctionnement		
Université du Manitoba	204 548 000	199 341 400
Université de Winnipeg	32 938 946	31 926 546
Université de Brandon	22 277 212	21 382 712
Collège universitaire du Nord	13 258 500	12 277 900
Collège universitaire de Saint-Boniface	6 870 900	6 339 400
Canadian Mennonite University	2 817 800	2 739 700
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
Wm. & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	<u>230 000</u>	<u>230 000</u>
	284 552 058	275 848 358
Créances de premier rang		
Université du Manitoba	297 735	313 319
Université de Winnipeg	40 054	40 054
Université de Brandon	<u>216 588</u>	<u>216 588</u>
	554 377	569 961
Programmes de soutien		
Campus Manitoba	1 002 700	1 038 100
Inter-Universités Nord	895 900	882 900
Handicapés visuels	113 153	82 660
Collège universitaire du Nord	-	206 184
Université de Winnipeg, collège et université		
Programme d'encouragement aux études collégiales et universitaires	<u>30 000</u>	<u>10 000</u>
	2 041 753	2 219 844
Total des subventions de fonctionnement – universités		
Université du Manitoba	204 845 735	199 654 719
Université de Winnipeg	32 979 000	31 966 600
Université de Brandon	22 493 800	21 599 300
Collège universitaire du Nord	13 258 500	12 277 900
Collège universitaire de Saint-Boniface	6 870 900	6 339 400
Canadian Mennonite University	2 817 800	2 739 700
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	<u>2 041 753</u>	<u>2 219 844</u>
	<u>287 148 188</u>	<u>278 638 163</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
2. Fonds d'immobilisations		
(a) Équipement et rénovations		
Université du Manitoba	9 920 000	3 020 000
Université de Winnipeg	2 982 400	550 000
Université de Brandon	875 000	330 000
Collège universitaire du Nord	428 800	428 800
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>1 100 000</u>	<u>100 000</u>
	15 306 200	4 428 800
(b) Projets d'immobilisations importantes		
Université du Manitoba	6 135 065	15 104 500
Université de Winnipeg	584 447	448 200
Université de Brandon	739 186	839 501
Collège universitaire du Nord	174 431	1 828 900
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>100 000</u>	<u>82 800</u>
	7 733 129	18 303 901
Projets d'immobilisations (total)		
Université du Manitoba	16 055 065	18 124 500
Université de Winnipeg	3 566 847	998 200
Université de Brandon	1 614 186	1 169 501
Collège universitaire du Nord	603 231	2 257 700
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>1 200 000</u>	<u>182 800</u>
	23 039 329	22 732 701
3. Initiatives stratégiques – universités		
Université du Manitoba	772 900	900 800
Université de Winnipeg	157 700	170 000
Université de Brandon	433 000	275 300
Collège universitaire du Nord	90 000	50 000
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>241 400</u>	<u>254 000</u>
	1 695 000	1 650 100
4. Subventions – programme Accès		
Université du Manitoba	2 629 000	2 588 040
Université de Winnipeg	807 700	787 400
Université de Brandon	1 523 200	1 482 100
Collège universitaire du Nord	<u>765 300</u>	<u>744 600</u>
	5 725 200	5 602 140
5. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Université du Manitoba	8 175 592	8 039 415
Université de Winnipeg	2 167 795	2 103 565
Université de Brandon	931 728	906 474
Collège universitaire du Nord	121 976	119 461
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>210 991</u>	<u>224 306</u>
	<u>11 608 082</u>	<u>11 393 221</u>
Total des subventions aux universités	<u>329 215 799</u>	<u>320 016 325</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Subventions aux collèges communautaires		
1. Fonctionnement		
Assiniboine Community College	13 874 100	13 362 500
Red River College	46 124 800	44 631 400
École technique et professionnelle	1 659 900	1 621 400
Winnipeg Technical College	<u>565 000</u>	<u>565 000</u>
	62 223 800	60 180 300
2. Fonds d'immobilisations		
(a) Équipement et rénovations		
Assiniboine Community College	598 200	598 200
Red River College	<u>1 218 600</u>	<u>1 218 600</u>
	1 816 800	1 816 800
(b) Projets d'immobilisations importantes		
Red River College	-	<u>8 536 699</u>
	-	8 536 699
Projets d'immobilisations (total)		
Assiniboine Community College	598 200	598 200
Red River College	<u>1 218 600</u>	<u>9 755 299</u>
	1 816 800	10 353 499
3. Initiative d'expansion des collèges		
Assiniboine Community College	4 098 200	4 007 200
Collège universitaire du Nord	2 743 100	2 320 400
Red River College	19 585 124	18 775 146
École technique et professionnelle	717 400	701 500
Tech Vocational	<u>191 462</u>	<u>76 221</u>
	27 335 286	25 880 467
4. Initiatives stratégiques – collèges		
Assiniboine Community College	50 000	50 000
Red River College	50 000	150 000
Autre – Évaluation et reconnaissance des acquis	-	-
	<u>100 000</u>	<u>200 000</u>
5. Subventions – programme Accès		
Red River College	<u>734 800</u>	<u>730 000</u>
	734 800	730 000
6. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Assiniboine Community College	240 859	236 780
Red River College	1 274 368	1 179 939
École technique et professionnelle	<u>40 672</u>	<u>42 615</u>
	<u>1 555 899</u>	<u>1 459 334</u>
Total des subventions aux collèges	<u><u>93 766 585</u></u>	<u><u>98 803 600</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Subventions du programme Accès		
Université du Manitoba		
Programme Accès à l'éducation de l'Univ. du Man.		
– Nord et Sud	242 000	235 500
Programme spécial d'études pré médicales	380 200	369 900
Programme de formation professionnelle en soins de santé	100 800	98 100
Baccalauréat en travail social pour le Nord	729 300	709 600
Winnipeg Education Centre – Programme de travail social	830 100	832 000
Programme Accès aux études de génie	346 600	337 300
Fonds d'emprunt d'urgence	-	5 640
	<u>2 629 000</u>	<u>2 588 040</u>
Université de Winnipeg		
Services intégrés d'aide aux étudiants	151 600	147 500
Winnipeg Education Centre	476 200	463 400
Programme de formation des enseignants autochtones	179 900	175 000
Fonds d'emprunt d'urgence	-	1 500
	<u>807 700</u>	<u>787 400</u>
Université de Brandon		
Programme de formation pédagogique – enseignants du Nord	<u>1 523 200</u>	<u>1 482 100</u>
Collège universitaire du Nord		
Programme Accès – The Pas	284 100	276 400
Accès aux études en sciences infirmières, année préparatoire	481 200	468 200
	<u>765 300</u>	<u>744 600</u>
Total des subventions aux universités – programme Accès	<u>5 725 200</u>	<u>5 602 140</u>
Red River College		
Programme Accès au collège communautaire		
– Nord et Sud	329 000	320 100
Programme de sciences infirmières pour le Sud	405 800	394 900
Fonds d'emprunt d'urgence	-	15 000
	<u>734 800</u>	<u>730 000</u>
Total des subventions du programme Accès	<u>6 460 000</u>	<u>6 332 140</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Accords de formation interprovinciaux (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Université de Saskatchewan		
Médecine vétérinaire	3 124 191	2 862 096
Université de Waterloo		
Optométrie	<u>60 163</u>	<u>72 795</u>
Total des accords de formation interprovinciaux	<u><u>3 184 354</u></u>	<u><u>2 934 891</u></u>

Chapitre V

Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres suivants ont siégé au Conseil durant la période d'avril 2005 à mars 2006 :

Donald Robertson, LL. D., O.M. (président)	Winnipeg
Muriel Smith, M. Éd. (vice-présidente)	Winnipeg
Howard Almdal, M.A.	Winnipeg
Lucille Bruce, B. Éd., cert. postbacc. en éd.	Winnipeg
William Dumas, B. Éd.	Thompson
Carolyn Frost, LL. B.	Winnipeg
Darlene Hendler, M. Serv. Soc.	Winnipeg
Rita Lécuyer, M. Éd.	Winnipeg
David Turner, Ph.D.	Winnipeg
Christopher Macdonald, Ph.D. (jusqu'en juillet 2005)	Brandon
Pandelis Halamandaris, Ph.D. (à partir d'août 2005)	Brandon
Dolores Samatte, B. Éd. (jusqu'en novembre 2005)	Cranberry Portage

Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Curtis Nordman, D. Phil.	Directeur exécutif par intérim (à partir de janvier 2006)
Louise Gordon, M. Serv. Soc.	Directrice administrative (jusqu'en décembre 2005)
Susan Deane, M. Serv. Soc.	Responsable des programmes postsecondaires
Margaret McDonald, CGA	Agente financière
Daniel Smith, Ph.D. (cand.)	Analyste des politiques principal
Kim Browning, M. Éd.	Analyste des politiques
Ray Karasevich, M.P.A.	Analyste des politiques (à partir de janvier 2006)
Kitty Leong	Statisticienne
Sandra Brabant	Commis-comptable
Dee Conway	Adjointe administrative (jusqu'en décembre 2005)
Patricia Ferris	Adjointe administrative (à partir de janvier 2006)
Christine Laroche	Adjointe administrative

Annexe A

Présentation de l'information sur le rendement - Conseil de l'enseignement postsecondaire

L'exercice 2005-2006 est la première année où les rapports annuels du ministère comprennent une section d'information sur le rendement standardisée. Il s'agit d'une autre étape du processus visant à ce que les Manitobains aient un meilleur aperçu des activités du gouvernement et des répercussions de celles-ci sur la province. Ce processus a été amorcé en 2005 avec la publication du document *Rapport aux Manitobains sur le rendement — Document de travail 2005*, qui se trouve sur Internet à : www.gov.mb.ca/finance/mbperformance/perf02.fr.html.

Les indicateurs de rendement dans les rapports annuels des ministères ont pour objectif de fournir aux Manitobains des renseignements valables et utiles sur les activités du gouvernement, en tant que complément des résultats financiers. Certains renseignements incorporent des données recueillies par le gouvernement provincial, alors que d'autres montrent des données rassemblées par des organismes externes. À mesure que le processus évolue, un éventail de mesures actuelles, nouvelles ou proposées pourrait être inclus dans le rapport dans les années à venir.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur la mesure de la performance. Vous pouvez nous les envoyer, ainsi que toute question, à mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesurons-nous et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer ?	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur ?	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps ?	Commentaires/mesures récentes/ liens
1. Accessibilité à l'enseignement postsecondaire en mesurant les inscriptions aux universités et collèges du Manitoba	<p>Les inscriptions aux universités et aux collèges sont un indicateur clé de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire.</p> <p>L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire est liée à la réussite sur le marché du travail par le biais de meilleures possibilités de carrière et à l'amélioration des conditions de santé et du bien-être.</p>	<p>Inscriptions aux universités en 2005-2006 et aux collèges en 2004-2005 au Manitoba</p> <p>* Inscriptions aux universités en 2005-2006</p> <p>Temps plein 29 538 Temps partiel <u>11 973</u> Total 41 511</p> <p>* Les inscriptions aux universités sont calculées uniquement sur les étudiants inscrits à une session régulière (septembre à avril). Cela évite le comptage en double des étudiants, même quand ceux-ci sont</p>	<p>Augmentation</p> <p>Total des inscriptions aux universités - Entre 1999-2000 et 2005-2006, les inscriptions à l'université à temps plein et à temps partiel d'étudiants des premier, deuxième et troisième cycles ont augmenté de 35,4 % au Manitoba.</p> <p>Inscriptions aux universités (premier, deuxième et troisième cycles) – Entre 1999-2000 et 2005-2006, les universités du Manitoba ont enregistré une augmentation de 36,5 %</p>	<p>Les inscriptions aux collèges ont augmenté de 44,4 % en 2001-2002 à 47,9 % en 2004-2005 dans le cas des femmes, et de 55,6 % à 52,1 % dans celui des hommes.</p> <p>Entre 1999-2000 et 2004-2005, les inscriptions aux collèges pour les étudiants autochtones ont augmenté de 55 %. (Des procédures de collecte des statistiques d'inscriptions des étudiants autochtones aux universités du Manitoba sont en cours de développement).</p> <p>Environ 2 655 nouveaux étudiants étaient inscrits aux programmes Accès du Manitoba entre 1999-2000 et 2005-2006, soit en moyenne 380 nouveaux étudiants par année.</p>

Que mesurons-nous et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer ?	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur ?	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps ?	Commentaires/mesures récentes/ liens
		inscrits à plusieurs sessions. ** Inscriptions aux collèges en 2004-2005 Temps plein 12 449 Temps partiel <u>2 002</u> Total 14 451 ** Les inscriptions aux collèges en 2005-2006 ne sont pas encore disponibles, car les admissions sont continues durant l'année scolaire.	des inscriptions au premier cycle, et une augmentation de 25,7 % des inscriptions aux deuxième et troisième cycles. Inscriptions aux collèges - Entre 1999-2000 et 2004-2005, les collèges du Manitoba ont enregistré une augmentation de 30,8 % des inscriptions aux programmes de jour ordinaires et d'apprentissage.	Pour plus de renseignements sur les inscriptions et autres indicateurs de rendement, n'hésitez pas à communiquer avec le Conseil ou à consulter notre site < www.copse.mb.ca >.
2. Abordabilité de l'enseignement postsecondaire en examinant les frais de l'enseignement postsecondaire pour les étudiants	Le coût de l'enseignement postsecondaire pour les étudiants est un indicateur clé de l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire. Le maintien de l'abordabilité des frais de scolarité contribue à rendre l'enseignement postsecondaire accessible à un nombre croissant de Manitobains.	Les frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements postsecondaires publics du Manitoba pour l'année scolaire 2005-2006.	Stable. En 2000-2001, les frais de scolarité des établissements postsecondaires publics ont été réduits de 10 % et sont restés au même niveau depuis. Au cours de cette période, les inscriptions dans les universités et collèges ont augmenté de 30%.	Les frais de scolarité des collèges du Manitoba sont les plus bas au Canada, à l'exclusion du Québec qui ne perçoit pas de frais de scolarité au cégep; les frais de scolarité des universités arrivent à l'avant-avant-dernier niveau au Canada, après le Québec et Terre-Neuve. (Source : Statistique Canada) Depuis 2000-2001, le gouvernement a subventionné des remises sur frais de scolarité pour aider les établissements postsecondaires à consentir aux étudiants des réductions de 10 % sur les frais de scolarité. Les subventions versées au titre des frais de scolarité ont totalisé 12,4 millions de dollars en 2004-2005, et 13,2 millions de dollars en 2005-2006, soit une augmentation de 2,4 %.
3. Réussite des étudiants dans le système d'enseignement	Un indicateur clé de la réussite des étudiants dans le système d'enseignement	Les grades, diplômes et certificats décernés par les collèges et les universités du Manitoba en 2005.	Augmentation De 1999 à 2005, le nombre total de diplômes	En 2005, 97 % des diplômés des programmes Accès du Manitoba avaient trouvé du travail ou poursuivaient leurs études. Et 98 % des diplômés ayant trouvé

Que mesurons-nous et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer ?	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur ?	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps ?	Commentaires/mesures récentes/ liens																		
<p>postsecondaire en examinant les grades, diplômes et certificats décernés par les établissements</p>	<p>postsecondaire est le nombre de grades, diplômes et certificats décernés par les collèges et les universités.</p> <p>Les recherches montrent que l'enseignement postsecondaire a une influence importante sur la participation et la réussite dans l'économie du savoir.</p>	<p>Diplômés des universités en 2005</p> <table border="0"> <tr><td>Baccalauréat</td><td>5 416</td></tr> <tr><td>Maîtrise</td><td>626</td></tr> <tr><td>Doctorat</td><td>100</td></tr> <tr><td>Médecine et dentisterie</td><td>162</td></tr> <tr><td>Certificat / Diplôme</td><td><u>305</u></td></tr> <tr><td>Total</td><td>6 609</td></tr> </table> <p>Diplômés des collèges en 2004</p> <table border="0"> <tr><td>Diplôme</td><td>1 838</td></tr> <tr><td>Certificat</td><td><u>2 205</u></td></tr> <tr><td>Total</td><td>4 043</td></tr> </table> <p>Les personnes qui ont obtenu des diplômes dans des collèges et des universités sont enregistrées dans l'année calendaire de l'obtention du diplôme.</p>	Baccalauréat	5 416	Maîtrise	626	Doctorat	100	Médecine et dentisterie	162	Certificat / Diplôme	<u>305</u>	Total	6 609	Diplôme	1 838	Certificat	<u>2 205</u>	Total	4 043	<p>universitaires décernés est passé de 5 441 à 6 609, en augmentation de 21,5 %.</p> <p>De 1999 à 2004, le nombre de diplômés des collèges (diplômes et certificats) est passé de 3 080 à 4 043, en augmentation de 31,3 %.</p>	<p>un emploi travaillaient dans un domaine connexe à leur domaine d'études.</p> <p>Sur le plan national, les taux d'emploi des diplômés des programmes Accès demeurent impressionnants. Par exemple, au Canada, sur 150 ingénieurs autochtones, environ un tiers sont des diplômés du programme Accès aux études de génie de l'Université du Manitoba.</p>
Baccalauréat	5 416																					
Maîtrise	626																					
Doctorat	100																					
Médecine et dentisterie	162																					
Certificat / Diplôme	<u>305</u>																					
Total	6 609																					
Diplôme	1 838																					
Certificat	<u>2 205</u>																					
Total	4 043																					

Que mesurons-nous et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer ?	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur ?	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps ?	Commentaires/mesures récentes/ liens
<p>4. Capacité dans les établissements postsecondaires en examinant les subventions accordées par la Province aux établissements postsecondaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions de fonctionnement • Subventions d'investissement 	<p>Les subventions de fonctionnement et d'investissement fournies aux universités et collèges au cours d'un exercice visent à leur permettre de fonctionner sans déficit d'exploitation durant l'exercice en question.</p>	<p>Subventions de fonctionnement et d'investissement versées aux universités et aux collèges en 2006-2007.</p>	<p>Augmentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'administration Depuis 1999-2000, les subventions d'exploitation aux universités publiques du Manitoba (à l'exception du Collège universitaire du Nord) ont augmenté de 61,7 millions de dollars ou 28,7 % au-dessus des niveaux de financement approuvés pour 1999-2000. Après la prise en compte des économies d'impôt foncier projetées en 2006, l'accroissement des ressources pour les universités atteint 36 %. <p>Depuis 1999-2000, les subventions d'exploitation aux collèges du Manitoba (y compris le CUN) ont augmenté de 16 millions de dollars ou 25,9 % au-dessus des niveaux de financement approuvés pour 1999-2000. Combinée à l'augmentation de subvention générée par l'Initiative d'expansion des collèges, l'augmentation totale des subventions aux collèges a été de 45,4 millions de dollars ou 73,2 % depuis 1999-2000.</p>	<p>In 2006-2007, le gouvernement a approuvé un engagement de financement de trois ans au titre de subventions de fonctionnement pour les universités et collèges, Initiative d'expansion des collèges et programmes Accès compris; l'engagement prévoit une augmentation de 5,8 % en 2006-2007, de 5 % en 2007-2008 et de 5 % en 2008-2009.</p> <p>Entre 1999-2000 et 2005-2006, le financement du système postsecondaire - fonctionnement, immobilisations, IEC, subventions pour remises sur frais de scolarité et autres subventions - a augmenté de 33 %.</p> <p>La Province a contribué à raison de 47 millions à un engagement de 50 millions de dollars en faveur de la campagne <i>Building On Strengths</i> (miser sur les points forts) de l'Université du Manitoba. La Province versera les 3 millions restant en 2006-2007.</p> <p>La création de 5 fonds en fiducie parmi lesquels la fiducie d'infrastructure de l'enseignement postsecondaire créée par la <i>Loi C-48</i>, permettront de relever le financement immédiat d'un million de dollars pendant deux ans pour les provinces et les territoires. En fonction du nombre d'habitants, a part du Manitoba est de 36,3 millions de dollars pour 2 ans.</p>

Que mesurons-nous et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer ?	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur ?	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps ?	Commentaires/mesures récentes/ liens
			<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'immobilisations Entre 2000-2001 et 2006-2007, la Province fournira 142,8 millions de dollars en fonds d'immobilisations aux universités et collèges, en plus de permettre la construction du campus de la rue Princess, du Red River College, au coût de 34,9 millions de dollars, pour un total de 177,7 millions de dollars. <p>En 2006-2007, on prévoit que le gouvernement dépensera 17,7 millions de dollars en immobilisations dans les collèges et au Collège universitaire du Nord, et que le cumul depuis 1999-2000 des subventions provinciales pour les immobilisations au niveau postsecondaire dépassera les 200 millions de dollars.</p>	<p>Voici des projets d'immobilisations qui ont bénéficié récemment de subventions du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Wesley Hall de l'Université de Winnipeg (14 millions de dollars), - bâtiment de l'école des études en santé de l'Université de Brandon (5 millions de dollars), et - centre des étudiants du Collège universitaire de Saint-Boniface (2,17 millions de dollars).

Que mesurons-nous et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer ?	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur ?	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps ?	Commentaires/mesures récentes/ liens
<p>5. Place occupée par l'enseignement postsecondaire dans les priorités de la Province en examinant l'appui manifesté aux programmes des collèges et universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes stratégiques • Projets de réorganisation du système • Initiative d'expansion des collèges 	<p>Le Conseil appuie les priorités de la Province par le biais des approbations permettant le financement des programmes dans les collèges et les universités. Dont :</p> <p>- L'enveloppe Programmes stratégiques favorise l'élaboration de programmes postsecondaires nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants.</p> <p>- Les Projets de réorganisation du système sont destinés à réorganiser certains aspects du système postsecondaire. À titre d'exemple, le Conseil a approuvé des projets visant à incorporer la</p>	<p>Les programmes stratégiques, les projets de réorganisation du système et les programmes Initiative d'expansion des collèges ont été approuvés en 2005-2006.</p>	<p>Augmentation</p> <p>De 2000-2001 à 2005-2006, le Conseil a approuvé 103 programmes nouveaux ou élargis à l'intention des universités et 109 programmes destinés aux collèges, soit au total 212 nouveaux programmes.</p> <p>En 2005-2006, le Conseil a approuvé 21 programmes universitaires (Collège universitaire du Nord compris), et 5 programmes destinés à des collèges.</p> <p>De 2000-2001 à 2005-2006, il a subventionné au total 79 programmes/initiatives nouveaux ou élargis à l'intention des collèges.</p>	<p>Programmes stratégiques</p> <p>Depuis 2000-2001, le Conseil a effectué des investissements appréciables dans plusieurs secteurs du système postsecondaire. Ces investissements ont porté sur des programmes pour les élèves autochtones, les sciences infirmières, les professions des services aux collectivités et de la santé, les technologies de l'information, les initiatives d'accessibilité, l'évaluation des connaissances acquises, la formation en français de base, les infrastructures, l'industrie et la gestion des entreprises.</p> <p>Voici quelques programmes qui ont été subventionnés récemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme de maîtrise interdisciplinaire en études des incapacités - diplôme des services à la famille et à l'enfant autochtones - programme du certificat de traduction - baccalauréat en sciences infirmières – transfert d'établissement - programme d'études en arts visuels et autochtones <p>Projets de réorganisation du système</p> <p>Voici quelques projets qui ont été subventionnés récemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès aux ressources historiques du Manitoba - restructuration du programme des sciences infirmières de premier cycle à

Que mesurons-nous et comment ?	Pourquoi est-il important de mesurer ?	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur ?	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps ?	Commentaires/mesures récentes/ liens
<ul style="list-style-type: none"> • Virement-crédit et articulation 	<p>technologie dans la prestation de programmes; des services soutenant des activités qui augmentent le taux de participation des Autochtones; ou des initiatives favorisant l'évaluation des acquis ou facilitant le transfert des crédits et l'articulation des programmes dans le système. Le financement des projets s'étend sur un maximum de 3 ans.</p> <p>Les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges favorisent la croissance du système des collèges publics du Manitoba.</p>		<p>Depuis 2000-2001, l'Initiative d'expansion des collèges a engagé 27, 9 millions de dollars dans l'expansion du système des collèges.</p>	<p>l'Université de Brandon</p> <ul style="list-style-type: none"> - classes virtuelles LearnLinc pour la formation d'aides-soignants - Wireless Electronic Library - Cree Language Course Delivery using Virtual Language Lab [présentation d'un cours en langue cri au moyen du laboratoire de langues virtuel <p>Les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges</p> <p>Les investissements de l'Initiative d'expansion des collèges concernent les secteurs suivants : hygiène, aérospatiale, technologies de l'information et des communications, fabrication/industrie, affaires/tourisme, services communautaires/sociaux, agriculture et ressources naturelles, campus de la rue Princess, interventions stratégiques. Voici quelques programmes qui ont été subventionnés récemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Police Studies Certificate [certificat en études en techniques policières] - Digital Multimedia – 3D Animation [technologies numériques multimédias - animation 3D] - Initiative de formation en sciences biologiques et en biotechnologie - Expansion des sciences infirmières dans le Nord <p>En mai 2005, le Conseil a approuvé des fonds pour un projet pilote d'analyse de l'articulation des programmes d'enseignement postsecondaire d'études de l'environnement du Manitoba.</p>